



Conseil municipal

27 octobre 2022

Ordre du jour

- ▶ Validation des décisions du conseil précédent
- ▶ Renouvellement de la convention SACPA
- ▶ Subvention exceptionnelle à l'association « La Grotte aux Jeux »
- ▶ Subventions aux écoles privées
- ▶ Désignation d'un correspondant SDIS
- ▶ Création d'un poste d'agent d'animation
- ▶ Adhésion de la commune au Souvenir Français
- ▶ Validation des travaux de rénovation énergétique et reconfiguration de la salle du premier étage
- ▶ Décision modificative n° 1 du budget
- ▶ Validation de la modification de l'annexe n° 1 des statuts de Morbihan Energies

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 1

Objet : *Validation des décisions du conseil précédent*

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza			X

Renouvellement de la convention SACPA

- ▶ La SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des populations Animales) est le prestataire de service de GMVA dans le cadre de la gestion des animaux en divagation.
- ▶ Parmi ces prestations, on peut citer la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, le ramassage des cadavres d'animaux de moins de 40kg, la gestion de la fourrière animale 24/24h et 7/7j etc ...
- ▶ Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement INSEE : $1327 \times 0,856\text{€} = 1135,91\text{€ HT}$
- ▶ Le marché est conclu pour une durée d'un an, il pourra être reconduit tacitement 3 fois par période de 12 mois.
- ▶ Il vous est demandé d'accepter les termes de la conventions SACPA.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 2

Objet : *Renouvellement de la convention SAC PA.*

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Subvention exceptionnelle à l'association

« La Grotte aux Jeux »

- ▶ L'association nouvellement créée « la grotte aux jeux » sollicite la collectivité pour constituer une ludothèque. Actuellement, l'association fonctionne avec des jeux personnels ce qui rend la mise à disposition ou le prêt plus délicat.
- ▶ Ce premier fond sera constitué de 3 jeux enfants, 4 jeux d'ambiance, 3 jeux familiaux et 3 jeux de stratégie d'un montant de 307,80€. L'association prévoit également d'acquérir un lot de jeux enfant auprès d'une autre association pour un montant de 100€
- ▶ Il vous est demandé d'attribuer à l'association « la grotte au jeu » une subvention de 400€

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 3

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association "La Grotte aux Jais"

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	x		
LE NOCHER Yannick	x		
HEMON Florence	x		
DERIAN Pierre-Yves	x		
QUESTER Sabine	x		
PEYRE Jean-Jacques	x		
PILLIOUX Valérie	x		
CAHET Laurent	x		
ROZELIER Christophe	x		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	x		
LE ROLLAND Tiphaine	x		
LE NEDIC Erwann	x		
LE RAY Liza	x		

Subvention aux écoles privées

- ▶ C'est une obligation pour la commune de subventionner les établissements privés sous contrat. Lors du conseil municipal du 12 juillet 2021, nous avons retenu le principe d'une tarification simplifiée pour une meilleure lisibilité dans l'attribution. Ainsi la subvention est attribuée en fonction de l'âge de l'enfant (maternelle ou élémentaire)
- ▶ Pour rappel, le coût d'un élève Brandivyen en maternelle était en 2021 de 1140€, celui d'un élève en cours élémentaire de 481 €. C'est la rémunération des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) entre autre, qui entraîne un coût supplémentaire de fonctionnement. Le coût moyen départemental est de 1385€ pour un élève en maternelle et de 426 en élémentaire
- ▶ L'effectif actuel de l'école la Petite Colline est de 104 élèves et 54 enfants Brandivyens sont scolarisés dans les écoles voisines soit 34% des enfants scolarisables. L'année dernière ce chiffre était de 38%
- ▶ L'école de la commune n'a pas dépassé sa capacité d'accueil d'enfants et est en mesure d'assurer un service de restauration et de garderie. Aussi n'avons-nous pas d'obligations de contributions financières
- ▶ Ci-dessous une simulation des coûts de subvention aux écoles privées avec les tarifs 2021

Brandivy	2019	2020	2021	morbihan
coût maternelle	890	969	1140	1385
coût élémentaire	297	329	481	426

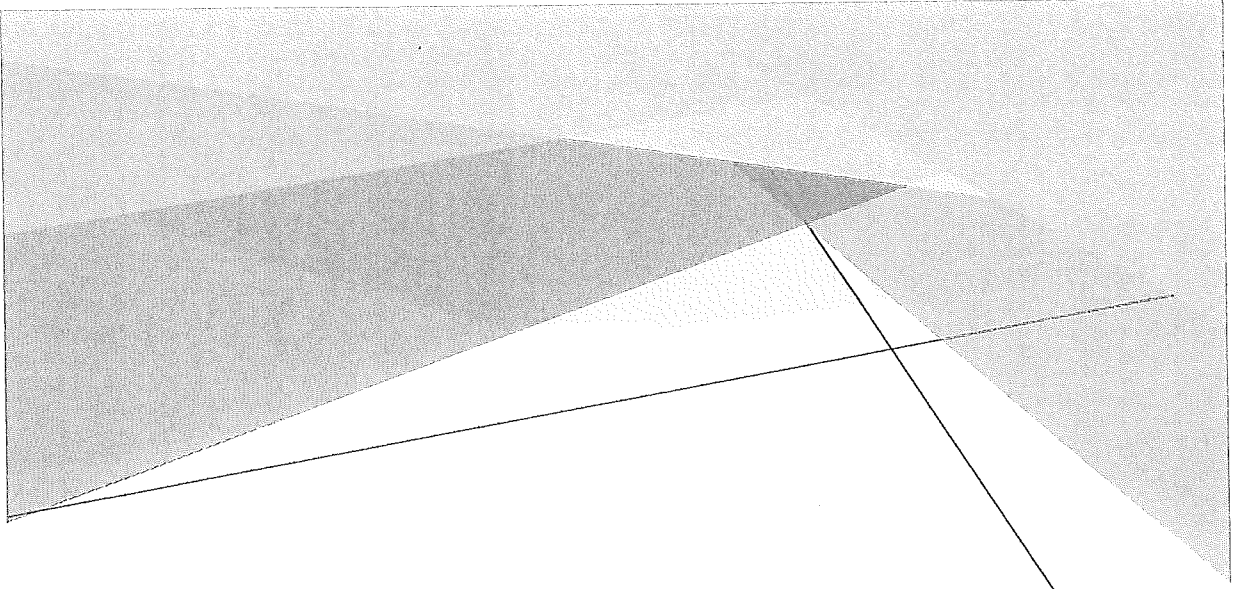
Participation aux Ecoles Privées 2021 / 2022

	Elémentaire	Maternelle	total enfants	dotation élémentaire	dotation maternelles	total
Ecole Sainte Anne Bieuzy	10	8	18	1 200 €	240 €	1 920 €
Ecole Saint Joseph Plumergat	14	8	22	1 680 €	1 920 €	3 600 €
Ecole Sainte Marie Grand-Champ	8	4	12	960 €	960 €	1 920 €
Ecole Saint Guigner Pluvigner	0	2	2	0 €	480 €	480 €
Ecole Saint Gilles Meriadec	0	0	0	0 €	0 €	0 €
total	32	22	54	3 840 €	5 280 €	9 120 €

► Il vous est demandé de valider ainsi le montant de la subvention aux écoles privées :

élève scolarisé en élémentaire : 150,00€

élève scolarisé en maternelle : 300,00€



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 4

Objet : Subvention aux écoles privées.

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Désignation d'un correspondant SDIS

- ▶ La loi Matras du 25 novembre 2021 vise à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et des sapeurs-pompiers professionnels
- ▶ Elle prévoit entre autre que le maire désigne au sein du conseil municipal, un référent chargé des questions de sécurité civile.
- ▶ C'est traditionnellement la personne en charge du Plan Communal de Sauvegarde, des dispositifs de sécurité propre à chaque bâtiment communal, les extincteurs , ...
- ▶ Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, sera missionné pour relayer les messages de prévention, pour sensibiliser le conseil municipal et les habitants aux risques, pour participer à l'organisation des secours ...
- ▶ Il vous est demandé de désigner Monsieur Yannick Le Nocher correspondant
« incendie et secours »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n°

5

Objet :

Designation d'un correspondant SDIS

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		X
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Création d'un poste d'agent d'animation

- ▶ Depuis quelques années, le service de garderie fonctionne avec des agents contractuels, deux pour la garderie de Brandivy.
- ▶ Il y a nécessité de pérenniser progressivement ce poste « précaire » du fait d'effectifs stables d'enfants et de personnel en place depuis plusieurs années
- ▶ Il s'agit d'un poste d'adjoint territorial à temps non-complet (échelle C1 de rémunération) à raison de 22 heures hebdomadaires sur la période scolaire correspondant à 17,25 / 35^{ème}, l'équivalent d'un mi temps
- ▶ Il vous est demandé de valider la création d'un poste d'adjoint territorial et de modifier le tableau des effectifs.

COLLECTIVITE: BRANDIVY		TABLEAU DES EFFECTIFS AU 24/05/2022				
Date et n° de délibération portant création ou modification de postes de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé
Filière Administrative						
06/07/2007	Attaché	A	35,00h	Secrétariat général de la mairie		Titulaire
01/08/2019	Rédacteur	B	35,00h	Accueil secrétariat urbanisme		Titulaire
04/03/2019	Adjoint administratif	C	35,00h	Accueil secrétariat		Titulaire
Filière culturelle						
24/05/2022	Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00h	Contrat de projet 1 an - VTA (volontariat territorial en administration)		non titulaire
Filière Technique						
01/07/2016	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35,00h	Agent technique polyvalent		Titulaire
01/08/2020	agent de maîtrise	C	35,00h	Agent technique polyvalent		Titulaire
01/01/2020	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	26,40 h	agent d'entretien ménage des bâtiments communaux		Titulaire
01/07/2020	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	25,22h	Responsable restauration scolaire		Titulaire
Filière médico-sociale						
23/09/2021	ATSEM principale de 2ème classe	C	24,8h	ATSEM		Titulaire
23/09/2021	ATSEM principale de 2ème classe	C	25,90h	ATSEM		Titulaire
Filière animation						
27/10/2022	Adjoint d'animation	C	17,25	agent d'animation périscolaire		Titulaire
	Adjoint d'animation	C	14,90	agent d'animation périscolaire		contractuel

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 6

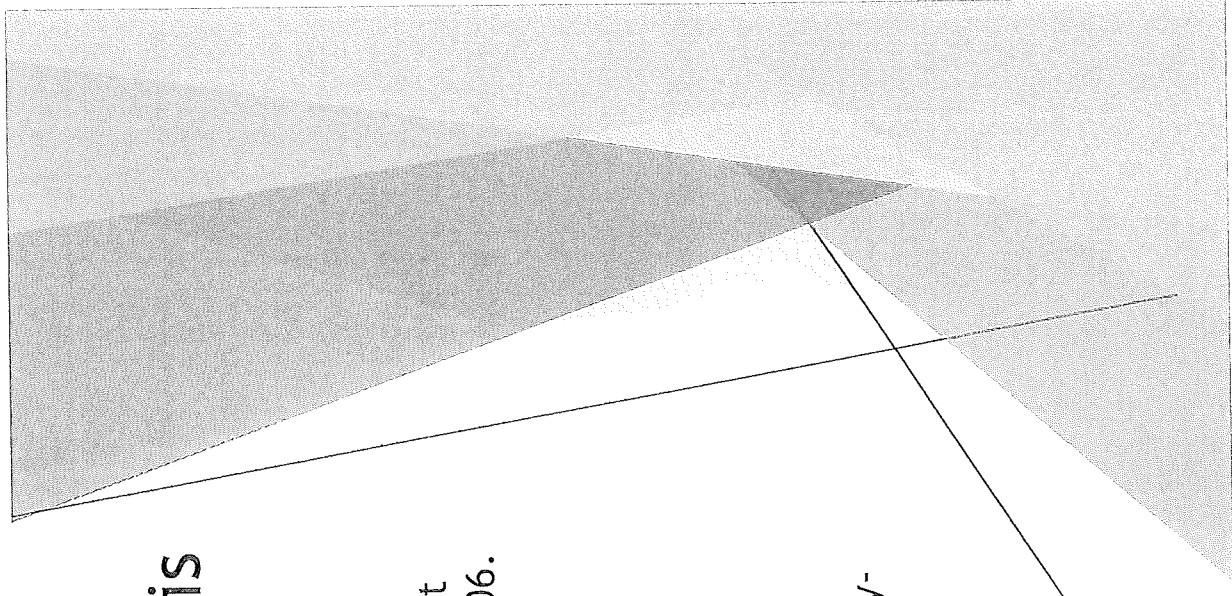
Objet : *Création d'un poste d'agent d'animation.*

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Adhésion de la commune au Souvenir Français

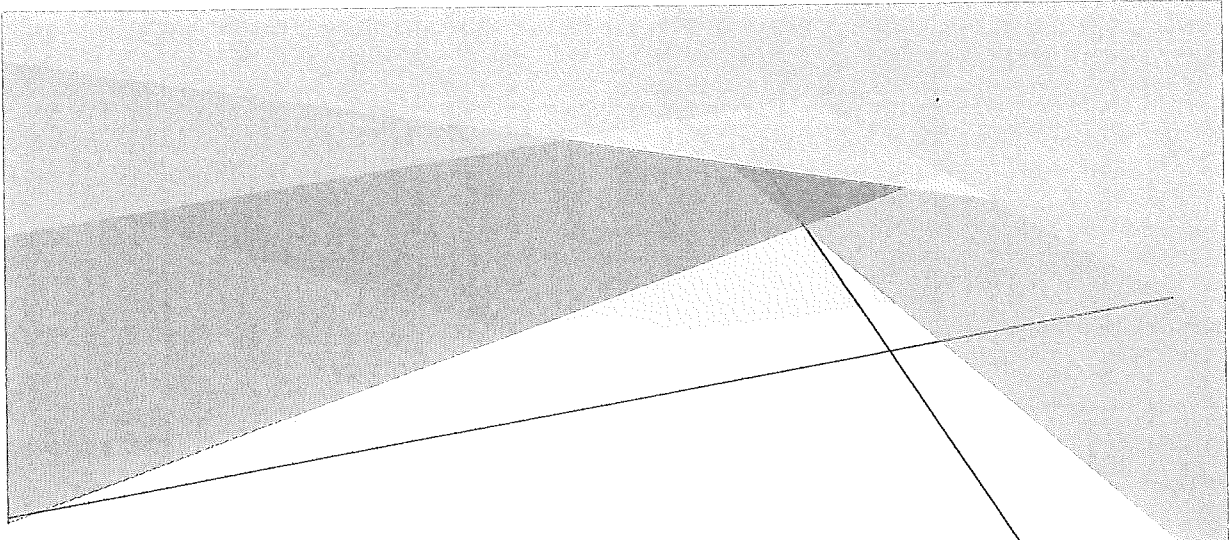
- ▶ Le Souvenir Français, association placée sous le haut patronage du président de la République, fondée en 1887 est reconnue d'utilité publique depuis 1906. Elle a pour objet :
 - de conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France
 - d'animer la vie commémorative en participant et en organisant des cérémonies
 - de transmettre le flambeau du souvenir au générations successives.

Nous sommes rattaché comme la commune de Grand-Champ au comité d'Auray-Pluvigner



1. Entreprendre le recensement des tombes familiales du cimetière municipal dans lesquelles ont été inhumés des « Morts pour la France » et, pour celles en fin de concession, en déshérence ou susceptibles de le devenir à brève échéance, rechercher, après contact avec les familles, une destination digne à leurs restes mortels ainsi que ceux des membres de la famille inhumés avec lui.
2. Recenser les Brandivivens « Morts pour la France » de toutes les guerres qui n'auraient leurs noms inscrits ni sur le monument aux morts de leur lieu de naissance ni sur celui de leur commune de dernière résidence, et le cas échéant préparer avec la municipalité l'ajout de leurs noms sur une plaque ou une stèle à ajouter au monument aux morts.
3. Proposer la création de « lieux de mémoire », tels que « Square du Souvenir Français » ou autres lieux publics, pouvant être arborés et dédiés à la mémoire des Morts pour la France de la commune.
4. Proposer ou soutenir des propositions pour baptiser de nouvelles rues, ronds-points et autres lieux publics du nom des Morts pour la France de la commune, ou du Souvenir Français.
5. Proposer des interventions dans l'école primaire, afin de sensibiliser les élèves des classes de CM1-CM2 au devoir d'histoire et au travail de mémoire, en particulier sur les thèmes de la Grande Guerre avant le 11-Novembre et de la Seconde Guerre mondiale avant le 8-Mai.
6. Faire connaître le concours scolaire organisé par la Délégation générale pour le Morbihan, et rechercher l'inscription de la classe de CM1-CM2 de l'école communale.
7. Ambassadeur du « Passeport du Civisme », et en étroite collaboration avec la directrice et l'enseignante de la classe de CM1-CM2, participer à la mise en place de cet outil pédagogique et ludique de sensibilisation à la citoyenneté des enfants de 10-11 ans, et les accompagner pour la mise en œuvre du volet « Devoir d'histoire et travail de mémoire » :
 - Présentation du monument aux morts, des conflits évoqués et du devoir d'honorer le sacrifice de ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie ;
 - En collaboration avec le comité local de l'UNACITA et l'Amicale militaire du Loch, préparation et accompagnement des élèves aux cérémonies, en leur donnant un rôle actif ;
 - Actions concrètes telles que le fleurissement des tombes des Morts pour la France à la Toussaint ou participation aux côtés des adultes à la quête annuelle du SF...
8. Proposer des expositions, notamment à partir des fonds documentaires des Archives départementales du Morbihan et de l'ONACVG et communiquer dans le bulletin municipal afin de mieux faire connaître le Souvenir Français, ses actions concrètes, contribuer au rayonnement du comité et au recrutement de nouveaux adhérents.
9. Proposer des visites guidées des deux importants lieux de mémoire de Bretagne, le Mémorial et la Nécropole nationale de Sainte-Anne d'Auray.

- ▶ Aux collectivités, il n'est pas demandé de versement au moment de l'adhésion.
- ▶ L'appel à cotisation se fait courant janvier, il est d'environ 100 / 150€ annuel.
- ▶ Il vous est demandé d'adhérer au Souvenir Français.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

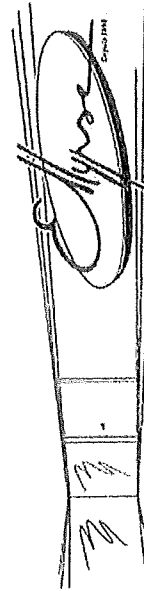
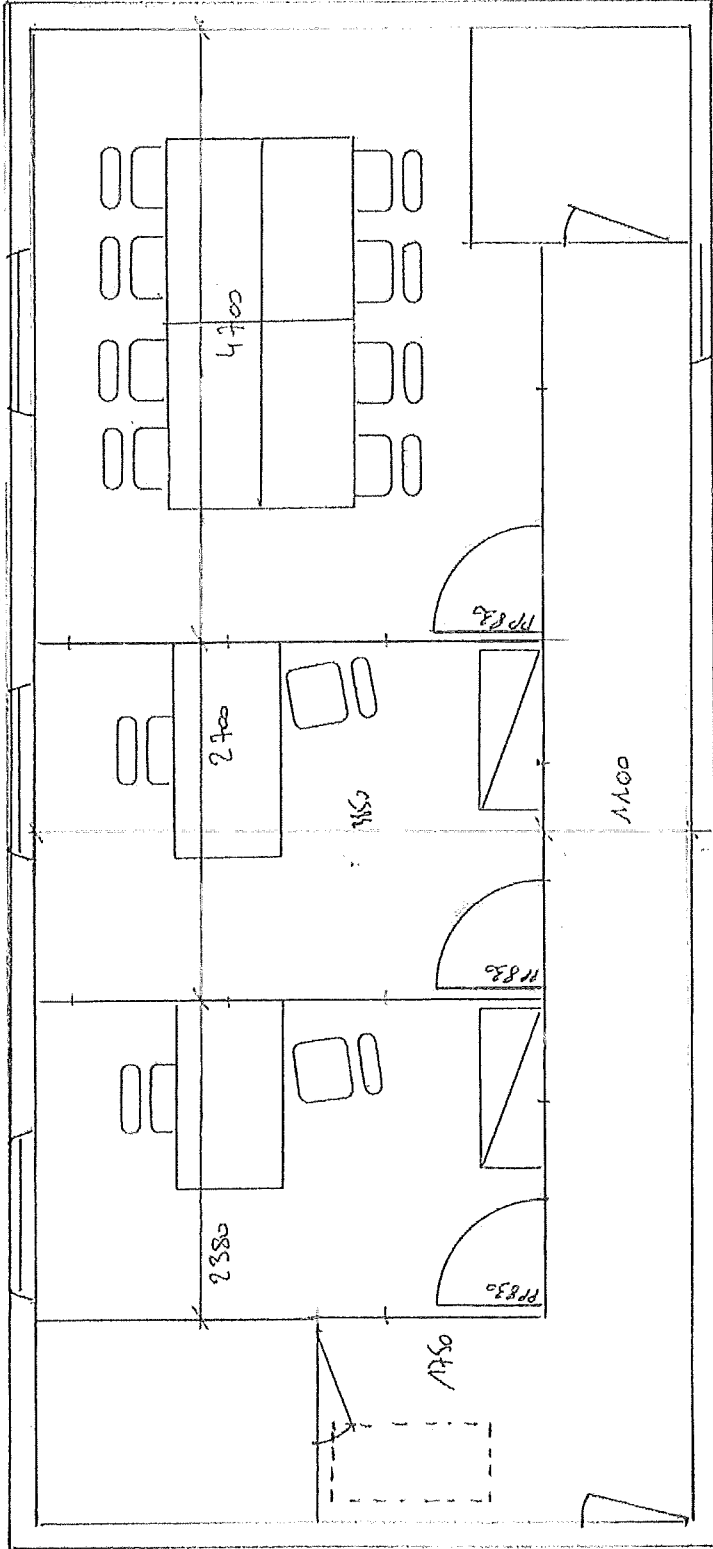
Délibération n° 7

Objet : Adhésion de la commune au Souverain Français

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Validation des travaux de rénovation énergétique et reconfiguration de la salle du premier étage

- ▶ La commission travaux a identifié la rénovation énergétique de la salle du conseil et la reconfiguration de la salle du premier étage de la mairie comme prioritaire. La hausse du prix de l'énergie ainsi que l'invitation appuyée du gouvernement à pratiquer la sobriété amènent la collectivité à devancer ces projets.
- ▶ Le dispositif mis en place l'année précédente par le département est reconduit, sa situation financière le permettant ; son montant est de 50 000€ et il est dédié cette année en plus à des travaux de voirie, à des travaux de centre bourg et à la rénovation énergétique.
- ▶ La rénovation comprend 4 lots : menuiseries extérieures, électricité, dalles isolantes / cloisons, travaux de finition à la fois dans la salle du conseil et à l'étage.



CLOISON MODULAIRE - MOBILIER DE BUREAU - RAYONNAGE - LANESTER © 02 97 65 65 50

Stouff Cloison Mi-Heure en Simple Utillage

HSP 2740mm

Mobilier Cloison plaines

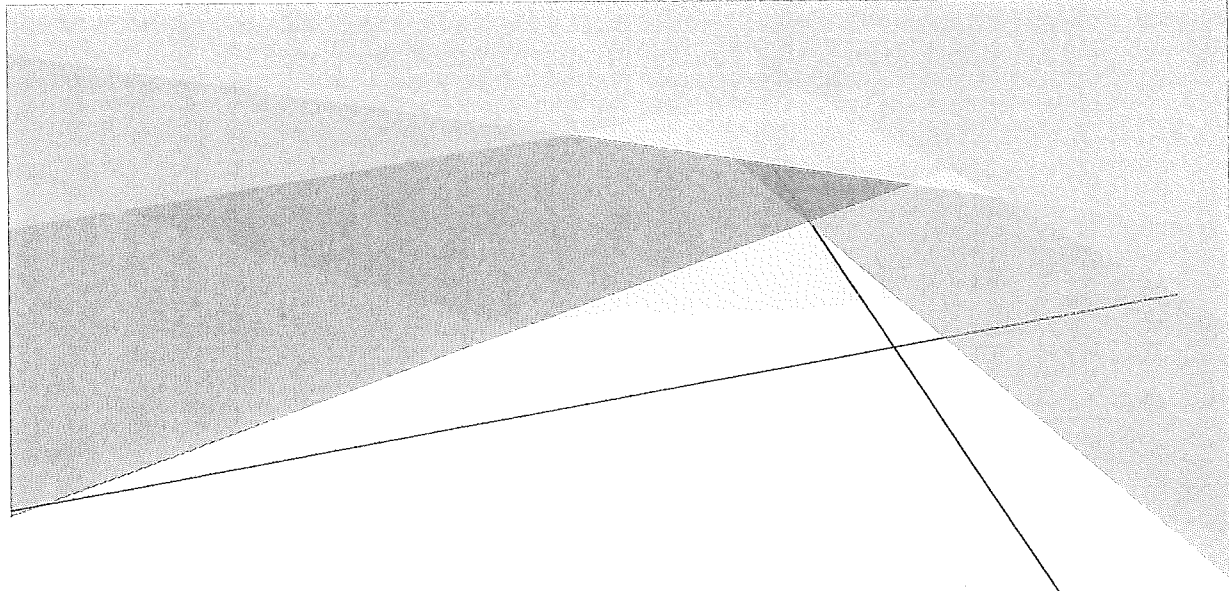
3 Partes plaines Stratifié 230/200

MAIRIE DE BRANDIVY

travaux de rénovation énergétique

	pro fermeture		Le Clanche Electricité	Ellypse plafonds isolants	Sphère et couleurs travaux de finition		total travaux
	accueil mairie	salle conseil + étage			salle du conseil	étage	
HT	8303,68	16508,92	12369,43	14892,34	13527,74	7419,51	78653,63
TTC	9964,42	19810,7	14843,32	17870,81	16233,29	8903,41	94384,35

- ▶ Vu l'avis favorable de la commission travaux du 20 octobre, il vous est demandé de valider les travaux de rénovations énergétiques de la salle du conseil et de la salle du premier étage pour un montant HT de 78 653,63€.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 8

Objet : Validation des travaux de rénovation énergétique et
reconfiguration de la salle du 1^{er} étage

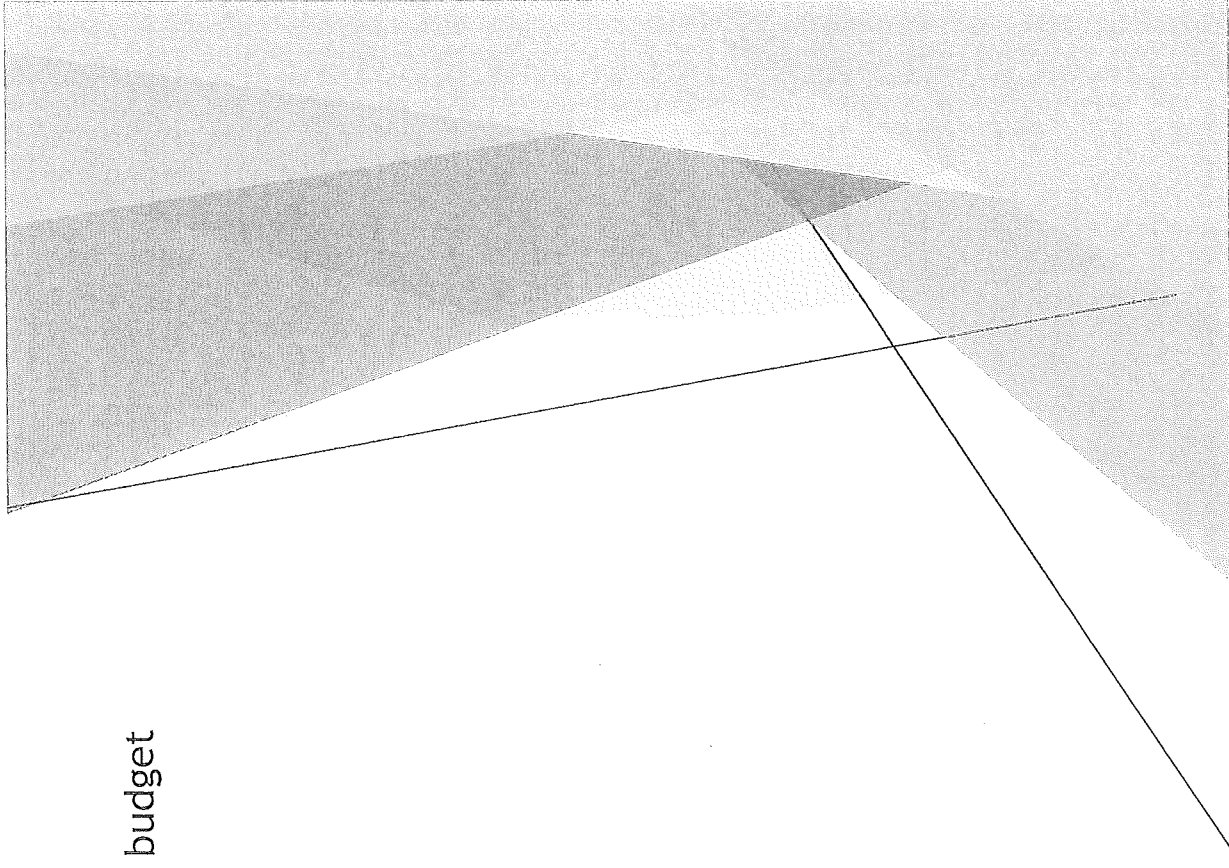
NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Décision modificative n° 1 du budget

- ▶ Les travaux évoqués ci-dessus n'étant pas prévus au budget prévisionnel, il importe d'apporter modification au budget.
- ▶ Le budget sera ainsi modifié :

Désignation	dépenses
INVESTISSEMENT	
Compte 2315 opération 177 (jeu de boules)	- 50 000.00 €
Chapitre 020 dépenses impévues d'investissement	- 50 000.00 €
Nouvelle opération n° 184 - compte 2313 - rénovation énergétique de la mairie	+ 100 000.00 €

- ▶ Il vous est demandé de valider la décision modificative n° 1 du budget



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 9

Objet : *Décision modificative no 1 budget.*

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal	X		
LE NOCHER Yannick	X		
HEMON Florence	X		
DERIAN Pierre-Yves	X		
QUESTER Sabine	X		
PEYRE Jean-Jacques	X		
PILLIOUX Valérie	X		
CAHET Laurent	X		
ROZELIER Christophe	X		
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie	X		
LE ROLLAND Tiphaine	X		
LE NEDIC Erwann	X		
LE RAY Liza	X		

Validation de la modification de l'annexe n° 1 des statuts de Morbihan Energies

- ▶ A la suite de la dernière modification des statuts en 2019, plusieurs EPCI ont adhéré au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (Questembert Communauté, AQTA, Arc Sud Bretagne, Roi Morvan Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté et Baud communauté).
- ▶ Il est donc nécessaire de modifier l'annexe n° 1 des statuts de Morbihan Energies afin d'actualiser la liste de ses membres.
- ▶ Il vous est demandé de valider la modification de l'annexe n° 1 des statuts de Morbihan Energies.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Délibération n° 10

Objet : Validation de la modification de l'annexe n°1
des statuts de l'association

NOM ET PRENOM	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HERISSON Pascal			
LE NOCHER Yannick			
HEMON Florence			
DERIAN Pierre-Yves			
QUESTER Sabine			
PEYRE Jean-Jacques			
PILLIOUX Valérie			
CAHET Laurent			
ROZELIER Christophe			
DELACROIX LE BLEVEC Stéphanie			
LE ROLLAND Tiphaine			
LE NEDIC Erwann			
LE RAY Liza			